



Section CARSAT-LR

29 cours Gambetta

34068 MONTPELLIER CEDEX 2

Site internet : www.focarsatlr.fr

Montpellier, le 27/05/2021

Déclarations Force Ouvrière au CSE du 27/05/2021 Spécial service social - carrière et recouvrement

Projet régional SSR

>FO demande que ces informations soient portées à l'ensemble des services le composant :

Quelle est la fonction de la conseillère technique ?

- Comment seront choisies les personnes ressources ? au volontariat ? auront-elles une reconnaissance pécuniaire ?
- Quelle sera la nouvelle fiche de poste des adjointes, précisez leur lien de subordination entre elles et les assistants sociaux ?

Le projet régional devait tendre à harmoniser les pratiques mais aussi regarder le nombre de poste par service en tenant compte de la charge de travail.

Ce 2ème point n'est pas abordé.

>FO depuis de nombreuses années dénonce un état des lieux déséquilibré entre le ratio des assistants sociaux /assistantes administratives, il manque des postes en particulier dans le département de l'Hérault.

>FO réclame des postes et refuse la mutualisation et l'externalisation sur la forme de sous-traitants. Ce service se doit de garantir aux usagers un accompagnement mené par des professionnels expérimentés, soumis au secret professionnel et qui apporte une vraie plus-value dans leurs missions.

>FO demande une reconnaissance des métiers cela ne passera que par l'obtention du niveau 6 pour les assistants sociaux et le niveau 5A pour les assistantes administratives.

>FO accompagnera ces revendications et souhaiterait que la direction appuie également de son côté.

Le public actuel qui fréquente le service social a tendance à être plus précaires avec des situations de plus en plus complexes, les services de la CPAM prenant les plus « simples ». FO demande à la direction d'être à l'écoute des salariés, de prévoir des supervisions, d'inscrire des demandes de formations au plan de formation.

>FO s'abstiendra même si cela est insuffisant mais c'est un départ et FO attend les autres étapes.

Le SNFOCOS note que les malaises et les risques RPS paraissent préexistants au projet de service et concerne le réseau, pas spécifiquement la Carsat LR.

Il conviendra d'être attentif à la prévention de ces risques et à établir les mesures correctives éventuelles.

Le projet de service paraît cependant pouvoir être, à condition de continuer à être mené dans l'association des équipes et la co-construction, de définir précisément les missions, fonctions et responsabilités, et d'être assis sur une bonne évaluation des charges, une réponse à l'inquiétude quant au devenir du service social et de ses équipes, cadres y compris.

Pour cette raison, et dans la continuité de ses votes concernant les projets mis en œuvre au service social, le SNFOCOS votera pour.

Projet de création d'un service de recouvrement unique de prestations

>FO estime que le service recouvrement des prestations unique donne une cohérence aux activités de ce service et correspond à l'articulation du principe de séparation entre l'ordonnancement et le contrôle.

>FO s'interroge sur les possibilités de parcours professionnels des agents qui composent ces différents services présentés dans le projet de réorganisation. En effet, ce personnel possède des compétences rares et une forte expertise dans les domaines de la législation retraite et juridiques.

>FO en conséquence demande que ces métiers exercés par les secteurs du contentieux et du recouvrement soient davantage reconnus, car ils sont essentiels.

Certains agents ont suivi la formation RAS, celle-ci a été interrompue pour quelles raisons pour ces agents ? Cette formation va-t-elle se poursuivre et à quelle date ?

>Notre syndicat FO donnera un avis favorable pour le recouvrement mais restera vigilant.

Le SNFOCOS ne reviendra pas sur les points soulevés lors de la dernière CSST sur le sujet, et que Madame la Directrice Comptable et Financière a pris en compte dans sa présentation au CSE du jour.

Il se permettra néanmoins d'insister sur le nécessaire accompagnement des équipes et en particulier du cadre

responsable de service de la future entité en congé maladie qui arrivera après une longue absence dans une nouvelle organisation. Même si l'on a bien noté qu'il pourra compter sur l'appui plein et entier de son supérieur hiérarchique et sur le cadre responsable du service cédant. Le SNFOCOS votera pour.

Oscar

>FO demande des précisions sur qui va être coordinateur ? Quel coût pour la Carsat et sur quel budget ?

>FO ne souhaite pas que les prestataires figurant dans le plan d'aide soient eux-mêmes coordinateurs, il n'y aurait plus d'impartialité, de neutralité.

Globalement, les agents de l'action sociale sont satisfaits car cette nouvelle offre de service garantit un accompagnement personnalisé du retraité, tous les acteurs s'articulent autour de cet accompagnement. Le travail des gestionnaires d'action sociale s'en trouve plus intéressant, car ils ne se limitent pas qu'à de la saisie.

En revanche, FO s'interroge pourquoi ne pas avoir positionné le service social CARSAT pour la mise en œuvre, la coordination et le suivi du plan d'aide ? FO à travers cette orientation dénonce le démantèlement des missions du service social Carsat mais reconnaît que le pilotage de cette offre de service reste aux commandes de la CARSAT et espère que travail en transversalité se développer entre les différents secteurs (service social, aspa...)

Points de situation sur l'opération aller vers

>FO tient à rappeler que beaucoup d'informations médiatiques et d'informations diffusées par les centres de vaccination sont contradictoires, ce qui a rendu complexe la mission qui a été confiée au CSAM.

>FO tient aussi à souligner que le personnel qui a été mobilisé sur cette mission et a dû délaissé un certain nombre d'activité qu'il va devoir reprendre. Au regard de public ciblé les personnes de 75 ans et plus ainsi que du pourcentage du nombre de refus sur le nombre de personnes appelées, les résultats sont médiocres.

Expérimentation Rendez-vous carrière et Projet Carrière

Des plages horaires sont -elles déjà fixées en ½ jour ou par jour ? Les horaires sont déterminés ? entre 12h et 14h ?
Ce programme va modifier la pratique professionnelle des agents.

>FO revendique que l'agent garde son cœur de métier, gardera ses compétences, son autonomie.

>FO demande à la direction que les référents formés il y a quelques temps maintenant, puissent reprendre la formation en présentiel si le contexte sanitaire le permet.

>FO questionne la Direction :

- Quelle va être l'articulation opérationnelle concrète entre les différentes unités ? Distribution par typologie ou au tout venant quel que soit la nature, la complexité des dossiers ?
- Si l'algorithme fait office de contrôle, quel lien avec le manager ?

De plus, FO demande que la charge de travail au niveau qualitatif et quantitatif soit présentée lors d'un bilan intermédiaire afin de réajuster si besoin la répartition.

Si à travers cet outil le métier à la carrière se développe à contrario le poste perd de la substance au poste de conseiller retraite.

>FO est inquiet sur le devenir professionnel des conseillers « retraite » et demande à la Direction de présenter le conseiller retraite de demain après 2022 :

- Ses missions vont -elles évoluées ?
- La dénomination du métier changera-t-elle ?
- Leur nombre sur le réseau retraite sera-t-il identique ?
- Car la fonction ne s'apparente-t-elle pas plus à un technicien expert back-office ?

Reprise des activités sur site deux jours par semaine à partir du 14 juin 2021

>FO demande à la direction d'anticiper sur l'attribution des anciennes places de parking et les lieux de restauration pour éviter des clusters.

> FO a obtenu suite à son intervention au CSE, la création de deux postes supplémentaires de CSAM l'un au service social du Gard et l'autre au service social de l'Hérault.

Les élus Force Ouvrière

Notre syndicat est à votre écoute, contactez vos élus

CSE : Fabienne FORT 281 90 08 – Gilles GROUSSET 280 97 10 - Pierre-Yves HERVET 280 93 09 –
Sandrine MORENO 280 94 85 - Ali MAKRANI 280 94 84 - Sophie CWICK 280 94 48

Pour les cadres : Jean-Pierre BARTOLI 280 92 86

Déléguée syndicale : Fabienne FORT 281 90 08